



2 rue du Dessous des Berges
75013 Paris

Madame Anne Hidalgo
Maire de Paris
Hôtel de Ville
3 rue de Lobau
75004 Paris

Paris, le 2 avril 2024

Objet : WeLoveGreen
dans le bois de Vincennes

Madame la Maire de Paris,

Les organisateurs du festival WeLoveGreen communiquent abondamment sur les réseaux sociaux sur leur prochaine édition du 31 mai au 2 juin 2024.

Ils précisent que cette année, encore une fois, le festival se déroulera dans le bois de Vincennes, sur la plaine de la Belle-Etoile.

La mairie de Paris elle-même se félicite de cette nouvelle édition par une formule étonnante : « *Rendez-vous du 31 mai au 2 juin 2024 au bois de Vincennes pour une nouvelle édition très attendue du festival We Love Green, entre concerts, rencontres, et exploration.* »

Nous sommes très surpris que les critiques fortes émises l'année dernière vis-à-vis de l'organisation de ce festival dans le bois de Vincennes n'aient pas été entendues voire qu'elles ont été totalement méprisées.

Vous ne pouvez ignorer qu'une réserve ornithologique se trouve à proximité de la Plaine de la Belle-Etoile et que la sur-fréquentation de voie jouxtant cette réserve et le niveau sonore particulièrement élevé pendant trois jours constituent des atteintes graves et importantes à la faune.

De plus le nombre élevé de participants a un impact significatif sur le bois lui-même car les festivaliers ne se contentent pas de rester dans l'enceinte du festival.

La communication sur la nourriture « bio » servie ne saurait masquer ou compenser toutes les nuisances.

Madame la Maire, le bois de Vincennes se détériore régulièrement depuis la signature de la charte pour l'aménagement durable du bois de Vincennes, le 26 avril 2003, qui préconisait ainsi quatre axes majeurs pour structurer le projet d'aménagement durable du bois :

- « Réhabiliter les paysages et restaurer les milieux naturels » ;
- « Réduire fortement la circulation automobile pour une promenade tranquille » ;
- « Reconquérir l'espace public et gérer les activités dans la cohérence et la transparence » ;
- « Innover dans les modes de gestion et de gouvernance.¹ »

Dans sa note de janvier 2009, l'APUR préconisait déjà « d'affirmer la dimension forestière du bois de Vincennes » : « Sans remettre en cause la diversité des usages et le maintien d'espaces ouverts polyvalents très appréciés, le caractère forestier du bois de Vincennes peut être affirmé par une série d'actions. Elles doivent aussi conduire à mieux répartir la fréquentation à l'intérieur du bois, en renforçant la cohérence globale et l'unité du site. »²

Il n'apparaît pas que l'organisation d'un tel festival soit conforme aux objectifs énoncés depuis plus de 20 ans, bien au contraire.

De plus il ne semble pas, sauf erreur de notre part, que la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ait donné un avis favorable à l'installation de la scène et autres infrastructures, avis indispensable même lorsqu'il s'agit d'installations provisoires. Si tel était le cas nous aimerions savoir pourquoi cette instance n'a pas été saisie.

Nous attendons de la part de la mairie de Paris, une position franche sur le respect des bois qui ont trop souffert d'une politique ancienne de concessions trop nombreuses et de déboisement intensif.

A l'heure du réchauffement climatique, du discours sur Paris à 50°C il ne parait pas cohérent d'ouvrir l'usage des bois à ce type d'évènement.

Dans l'espoir d'être entendu et d'une décision visant à préserver un des deux poumons verts parisiens, nous vous prions de croire, madame la Maire de Paris, en nos sentiments les meilleurs.

Yves Contassot
Co-président

Yves Jouanique
Co-président



¹ https://50ans.apur.org/data/b4s3_home/fiche/81/03_schema_directeur_bois_vincennes_81661.pdf

² Op. cit.